

# INSTITUT NATIONAL DE LA JEUNESSE ET DE L'ÉDUCATION POPULAIRE

(INJEP)

-

## **Repères historiques**

**Comité  
d'histoire**

*Document mis à jour le 11 octobre 2020*

### **Nota**

*Comme leur nom l'indique, ces fiches « Repères historiques » ne sont que l'indication chronologique des principaux faits marquants liés au sujet traité. Ces fiches ne sont en aucun cas des analyses. Leur objectif est simplement de donner au lecteur des indications de bases, en lui permettant, s'il le désire, d'aller « plus loin », notamment grâce aux liens hypertexte qui sont mentionnés, aux sources, aux références ou à la bibliographie.*

## **Plan**

### **Résumé**

**1940 - 1944 La préhistoire de l'établissement**

**1945 - 1953 La protohistoire**

**1953 - 1987 L'Institut national de l'éducation populaire (INEP)**

*L'INEP sous la IV<sup>e</sup> République*

*L'INEP au début de la V<sup>e</sup> République*

*La redéfinition des missions avec l'arrivée de la gauche au pouvoir*

**1988 - 1990 L'Institut national de la jeunesse (INJ)**

**1990 - 2015 L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP)**

**2016 - ... L'INJEP, service à compétence nationale**

\*\*\*

**Brève histoire du site de l'INJEP à Marly-le-Roi**

%%%%%%%%

## Résumé

L'*Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire* (INJEP) a été fondé sous cette dénomination en 1990 (cf. [décret n° 90-544 du 2 juillet 1990](#)) avec son siège à Marly-le-Roi au domaine de Val Flory, qu'il a occupé jusqu'en 2010. Il a cependant été précédé dans ces lieux par l'*Institut national de l'éducation populaire* (INEP), qui prit le nom d'*Institut national de la jeunesse* (INJ) en 1987, jusqu'à sa transformation en 1990 en INJEP.

Depuis, en 2010, l'INJEP a quitté son siège historique de Marly-le-Roi et a changé à nouveau de statut en 2016 en perdant sa qualité d'institut pour devenir un Service à compétence nationale (SCN) de la *direction de la jeunesse et de l'éducation populaire et de la vie associative* (DJEPVA).

Sur le site de Marly-le-Roi avait été établi, en 1940, un *Centre de formation de cadres de la jeunesse rurale*, devenu par la suite *Centre de formation de cadres de la jeunesse*, puis, à la Libération, *Centre d'éducation populaire*, et *Centre national d'éducation populaire* en 1945.

### 1940-1944

#### La préhistoire de l'établissement



Par une loi du 3 octobre 1940, publiée le 18 octobre, est créé à Marly-le-Roi, au château du Val Flory appartenant à l'industriel Willy BLUMENTHAL, saisi comme bien juif, un « Centre de formation de cadre pour les centres ruraux de la jeunesse » qui ultérieurement formera des cadres pour les mouvements de jeunesse en général. Cette école entre dans tout un maillage du territoire par des écoles de formation de cadres de jeunesse en zone occupée

comme en zone libre. La plus célèbre de ces écoles est celle d'Uriage en zone non occupée.

En zone occupée fonctionnent une école nationale masculine (Château d'Espagne à Neuilly-sur-Seine) et une école nationale féminine (Champrosay en Seine-et-Oise), ainsi que quatre écoles spécialisées dont celle de Marly, et sept écoles régionales spécialisées pour les hommes et trois pour les femmes. Selon cette loi du 3 octobre 1940, ces écoles ont pour mission de « *former des candidats aux postes de jeunesse et d'instruire les cadres de l'esprit et des conditions de rénovation du pays* ».

Elles relèvent du service de formation de la jeunesse dirigé par Paul HIBOUT qui comprend quatre bureaux : cadres et écoles ; maison des jeunes et auberges de jeunesse ; groupements de jeunesse ; action civique et sociale des jeunes. De façon plus générale, ce service est chargé de la création et de l'organisation des centres, de la formation et du contrôle des cadres techniques, de l'orientation professionnelle des jeunes et des questions concernant le placement des jeunes.

L'école de Marly-le-Roi forme des moniteurs techniques, spécialisés donc, au moins dans un premier temps, dans les questions d'agriculture. D'octobre 1940 à octobre 1941, Marly est dirigé par Maurice ARFEUX, cadre du scoutisme dans le district de Dijon à partir de 1936. L'établissement est ensuite dirigé par André THIÉBAUD, inspecteur principal de la jeunesse et des sports (IPJS) jusqu'en 1947. Né en 1904, il avait participé avant-guerre au mouvement scout, responsable de la région Bourgogne. Il anime d'abord un centre de jeunesse avant d'arriver à Marly en 1941.

### La protohistoire

À la Libération, au *Centre de formation de cadres de jeunesse* se substitue un *Centre éducatif* par arrêté du 3 janvier 1945, rebaptisé peu de temps après *Centre d'éducation populaire* par le décret n° 45-2387 du 17 octobre 1945 portant organisation des « Centres d'éducation populaire » de la direction des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire.

Le château de Val Flory est acheté à la famille BLUMENTHAL en 1946. Il fait alors partie d'un réseau national de dix-huit établissements dépendant de la *direction des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire*, dirigée alors par Jean GUÉHENNO. Le centre de Marly, comme les autres, est selon le décret « *destiné(s) à permettre l'organisation de stages pour l'information et l'organisation des agents relevant de la direction des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, des animateurs d'éducation populaire* ».

Ils forment aussi bien les cadres de l'État que les cadres associatifs. En 1941, la direction continue à être assurée par André THIÉBAUD, ancien directeur du Centre de formation de cadres de jeunesse qu'il exerce jusqu'en 1947. Les formations sont assurées par des instructeurs d'éducation populaire hérités, pour une part, de Vichy. La coordination pédagogique est assurée de 1951 jusqu'en 1953 par Jean Le VEUGLE, ancien résistant, fondateur de Peuple et culture, nommé en 1945 inspecteur de la jeunesse et des sports.

### L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INEP)

L'INEP est créé par le [décret n° 53-824 du 5 septembre 1953](#) portant organisation des services d'enseignements de la direction générale de la jeunesse et des sports en même temps que l'institut national des sports (INS) et de [quinze Centres régionaux d'éducation populaire et d'éducation physique et sportive \(les CREPS\)](#). L'INEP, comme l'INS et les CREPS, relève de la direction de la jeunesse et des sports, des services d'enseignement, du ministère de l'Éducation nationale. Ils ont pour mission d'assurer « *l'enseignement des disciplines et activités ainsi que l'ensemble des recherches se rapportant à l'éducation physique, au sport, à l'éducation populaire et aux colonies de vacances. Ils assurent également la formation et le perfectionnement des cadres* ».

#### L'INEP sous la IV<sup>e</sup> République

La création de *l'Institut*, comme celle des autres établissements compris dans le même décret, répond pour le gouvernement à un souci d'économie et de rationalisation de ses moyens, comme le présente l'exposé des motifs du décret : « *Dans le cadre de la politique d'économies que le gouvernement s'est tracée, une dernière opération de regroupements, de transferts et de fusion des établissements d'enseignement relevant de la direction de la jeunesse et des sports a paru possible, sans nuire à leur bon fonctionnement ni à l'exécution de la large tâche de formation qui leur est assignée* » et d'ajouter « *Cette opération est l'aboutissement d'un plan établi dès 1946 et dont la réalisation progressive a été conditionnée par l'aménagement convenable de ceux de ces établissements, appelés à subsister à titre définitif. Par l'effet de ce plan, le nombre d'établissements se trouve ramené à vingt, alors qu'il en existait quarante-six en 1946* ».

L'INEP développe, dans un premier temps, essentiellement des activités de formation. En 1956, 15 160 stagiaires y ont été accueillis. Sur les vingt-huit stages dont on possède le compte rendu, deux tiers sont organisés par le ministère de la Jeunesse et des Sports.

Parmi le tiers restant, on retrouve comme organisateurs les grandes fédérations d'éducation populaire, Ligue de l'enseignement, FUAJ, Maison des jeunes, UFCV, Ceméa, mais aussi la fédération française des cinéclubs ou la Mutualité agricole. La plupart des stages accueillent une douzaine de stagiaires pour une durée moyenne de neuf jours. Des regroupements beaucoup plus importants se déroulent également, pouvant aller jusqu'à une cinquantaine de stagiaires. Les comptes rendus de stage des personnels encadrants nous permettent de nous faire une idée de leur organisation, de la vie des stagiaires, de la pédagogie et des thématiques abordées.

On retrouve dans l'encadrement toutes les grandes figures d'instructeurs, César GEOFFRAY pour le chant choral, Marcel COCHIN, Jean PAUTY et Jean HERMANN pour le cinéma, Pierre GORON pour les danses folkloriques, Olivier HUSSENOT pour les arts plastiques, Serge LAGRANGE pour la photo, Raphaël PASSAQUET pour la musique, Jean NAZET pour le « Livre vivant ». Seule, Nicole LEFORT des YLOUSES fait exception ; elle anime des stages de culture populaire qui ne sont pas centrés sur une pratique artistique. Parmi les intervenants, on peut relever quelques noms prestigieux ou qui le deviendront plus tard, comme celui d'Henri LEFEBVRE qui intervient sur « La civilisation quotidienne », du cinéaste Chris MARKER, des réalisateurs Alexandre ASTRUC, Jean MITRY, le critique de cinéma Ado KYROU, ou encore de Benigno CACÉRÈS, fondateur de Peuple et Culture. Trois degrés de stage sont distingués : le premier est conçu comme un stage d'initiation, le second comme un stage d'approfondissement et le troisième comme un stage de spécialisation. Les stages durent en moyenne neuf jours, avec un public très varié.

### **L'INEP au début de la V<sup>e</sup> République**

Avec la création de la V<sup>e</sup> République, l'INEP connaît à partir de 1960 un nouveau souffle, en phase avec la mise en œuvre d'une politique ambitieuse de jeunesse qui prend fortement en compte l'éducation populaire. Celle-ci est portée par Maurice HERZOG, haut commissaire à la Jeunesse qui, en octobre 1958, devient secrétaire d'État à la Jeunesse et aux Sports. De l'importance accordée à l'INEP témoigne le fait que le nouveau haut-commissaire choisit Marly-le-Roi pour installer officiellement le haut comité de la jeunesse, des sports et des loisirs, présidé par le général de GAULLE.

Ces premières années de la V<sup>e</sup> République marqueront l'expansion de l'Institut. Il joue un rôle important dans la stratégie du haut commissaire. Dans les années 1960, c'est à l'INEP que va être formée en particulier toute une génération de directeurs des MJC, que Maurice HERZOG soutient activement<sup>1</sup>.

Un document de 1962 précise l'esprit dans lequel l'INEP développe ses missions.

L'Institut a d'abord une mission de recherche pédagogique : « *En liaison avec les services de la recherche scientifique, une section d'études associée à des centres expérimentaux provoque la mise en œuvre d'une pédagogie adaptée aux besoins et dont les résultats doivent être de mieux en mieux évalués* ».

Son objet est « *l'analyse du contenu du langage moderne, la recherche patiente des modes d'intégration des individus et des groupes dans la société moderne hautement technicienne et organisée, l'apprentissage des méthodes et des moyens de communication directs, indirects ou différés, se poursuivent dans un mouvement où les résultats acquis modifient à leur tour les techniques, les conduites et les comportements* ».

Pour cela, « *l'Institut écoute, questionne, expérimente. animateurs, mouvements, responsables s'appliquent ensuite, sur le terrain de leur choix, à répondre de leur mieux aux besoins, aux exigences d'une époque dont l'intensité et la densité nous placent au niveau de risque inconnu. Un effort patient se poursuit pour que les problèmes de l'éducation populaire soient saisis dans leur globalité et éclairés par les études de comportement des individus, des groupes, des cités, des nations*<sup>2</sup> ».

Les stages continuent dans un premier temps à être portés par les instructeurs d'éducation populaire. Ils sont remplacés, à partir de 1961, par des *conseillers techniques et pédagogiques spécialisés*, les CTP « ancêtres » directs des *conseillers d'éducation populaire et de jeunesse* (CEPJ), créé en 1985 (cf. [décret n° 85-721 du 10 juillet 1985](#)).

Durant ces années, l'INEP, accorde une place de plus en plus importante à l'organisation de journées d'études et de colloques nationaux et internationaux. « *Des rencontres internationales sont organisées avec le concours de l'UNESCO, des pays européens, à l'initiative de la France. Organismes, mouvements, administrateurs, techniciens et praticiens étudient en commun les solutions impliquées par la perméabilité des frontières et la solidarité des nations*<sup>3</sup> ».



À l'image du nouveau régime gaulliste, l'INEP est en phase avec les débuts de ce qu'on appellera bientôt le mouvement de mondialisation et avec la construction européenne, que l'on conçoit alors plutôt comme une Europe des nations : « *de l'Atlantique à l'Oural* », proclame le général de Gaulle.

On s'intéresse tout particulièrement à l'Afrique et dès 1958 est organisé à l'INEP un stage destiné aux responsables des MJC de l'Afrique occidentale française, par Armand BUISSON. À partir de cette date, l'INEP organise régulièrement des activités de formation dédiées aux cadres africains associatifs mais aussi de futurs cadres d'État. L'INEP essaiera en Afrique. Des équipements équivalents sont ouverts en Côte d'Ivoire (1981), au Sénégal (1984) et au Congo (1977).

Pendant toute ces années, l'INEP s'attache aussi bien à accueillir les stages de formation des cadres de jeunesse et d'éducation des associations d'éducation populaire, des fédérations agréées au titre du plein air, des colonies de vacances, des camps de vacances, les cadres de l'action rurale et urbaine agissant au bénéfice de l'éducation populaire.

Parallèlement, il organise des stages de formation essentiellement spécialisés dans les pratiques artistiques, mises désormais au service de l'animation socioculturelle : art dramatique, cinéma, télévision, initiation musicale, arts plastiques, direction chorale, photographie...

Ces stages sont organisés à partir de 1971 dans le cadre du département des stages, de la formation et de l'accueil (DFSA). En 1976, l'INEP organisait 33 155 journées stagiaires réparties en 418 stages et sessions, comprenant journées d'études et colloques. Un peu moins de la moitié de cette activité (48 %) participait directement des actions de perfectionnement proposées par l'Institut. Celui-ci s'orientait alors vers les techniques de l'audiovisuel, des expérimentations étaient menées en matière de vidéo au bénéfice du loisir éducatif des jeunes. Ces activités tendaient peu à peu à se substituer à celles qui étaient menées traditionnellement autour du chant choral, des arts plastiques et du théâtre.

L'INEP dispose également d'une section « études » appelée à développer la recherche. Cette activité se voit confortée en 1971 avec la création d'un département des études, de la recherche et de la documentation (DERD) dirigée par Raymond LABOURIE. Restructuré matériellement en 1971, le service de documentation, qui faisait partie du même service, se voit alors fixer de nouveaux objectifs : « *constituer un centre spécialisé sur les problèmes de l'animation socio-éducative ouvert à des chercheurs, des experts, des formateurs* ».

À partir de 1973 était progressivement mise en place une médiathèque qui s'efforçait « *de collecter des documents existants ou d'en produire*<sup>4</sup> ». Une nouvelle collection est créée, « les documents de l'INEP », essentiellement consacrée à l'animation et aux activités socio-éducatives, ainsi qu'une revue, *Les Cahiers de l'Animation*, qui paraît pendant quinze ans, publie cinquante-sept numéros, cinq cents articles et emploie trois rédacteurs en chef, Raymond LABOURIE, Geneviève POUJOL et Patrick GALLAUD. Elle compte plusieurs centaines d'abonnés et s'impose comme revue de référence pour les questions de jeunesse et d'éducation populaire.

L'INEP a alors un véritable rayonnement dans l'ensemble du pays. Comme le souligne le bilan de 1976, les associations et les mouvements de jeunesse utilisent non seulement des locaux de l'établissement pour leurs stages mais elles ont souvent répondu avec sympathie à des initiatives de l'INEP : création de la Revue *Les Cahiers de l'Animation* en 1972, constitution de dossiers sur les associations au centre de documentation en 1974, journées d'étude sur la « vidéo » en 1974, « la prévention » ou sur « l'histoire de l'éducation populaire » en 1975.

Des universités, d'autres ministères, des collectivités locales sollicitent également l'INEP. Pour la direction de la jeunesse et des activités socio-éducatives, l'Institut est pendant cette période à l'origine d'expérimentations : « unités mobiles audio-visuelles » (créées en septembre 1973) ; « vidéo promotion jeunesse » (née en 1975) ; formation d'élus municipaux aux problèmes du loisir éducatif (en 1973).

## **La redéfinition des missions avec l'arrivée de la gauche au pouvoir**

Avec l'arrivée de la gauche au pouvoir, le [décret n° 82-753 du 2 septembre 1982](#) redéfinit les objectifs de l'institut.

Son article premier stipule qu'il a pour missions « *la promotion de l'éducation populaire sous toutes ses formes ; de créer les conditions d'une confrontation permanente des idées et des expériences se rattachant à l'éducation populaire ; de favoriser, dans le cadre de l'éducation populaire, le développement du loisir social, des activités de pleine nature et du tourisme associatif* ».

Après les années de tentation de centrer exclusivement l'INEP autour des questions de jeunesse, l'éducation populaire est redonnée comme axe structurant des missions de l'INEP et des politiques de jeunesse. Les alinéas suivants indiquent qu'il contribue à la formation des fonctionnaires « *du temps libre et des autres administrations, ainsi qu'à celle des professionnels et des associations intéressées* », à susciter des recherches, à développer une activité de conservation de documents et à accueillir des stages et des manifestations.

Ce décret introduit également un certain nombre d'innovations. Une nouvelle mission fait son apparition, celle d'observatoire.

L'Institut est en effet alors chargé, notamment, de l'alimentation d'un « *observatoire des programmes de l'animation* ». Il doit également mettre en place des « *laboratoires d'expérimentation pédagogique dans le domaine de l'éducation populaire* ».

Autre nouvelle mission : développer non seulement une activité de documentation mais aussi de veille documentaire. Est également intégrée à cette époque toute l'importance de la dimension communication. L'institut doit conduire « *des actions d'expérimentation dans le domaine de la communication sociale* ».

Quant aux activités de formation elles doivent être dédiées au « *domaine du temps libre, de l'éducation et des activités de jeunesse* » et élargir leur public aux « *élus des collectivités territoriales* ». La problématique des collectivités locales comme acteurs des politiques publiques de jeunesse et décideurs est alors mieux prise en compte. Tout en réaffirmant la priorité de l'éducation populaire, sont fortement considérées les mutations sociales à travers la question du temps libre comme de la communication ainsi que la nouvelle donne politique : l'émergence des collectivités locales comme acteurs autonomes des politiques publiques de jeunesse.

## **1988-1990**

### **L'Institut national de la jeunesse (INJ)**

La veille de Noël 1987, suite à l'arrivée à la tête du Gouvernement (de cohabitation) de Jacques CHIRAC (le 20 mars 1986), l'INEP devient l'Institut national de la jeunesse (INJ), en application du [décret n° 87-1152 du 24 décembre 1987](#).

Toute référence à l'éducation populaire est abandonnée, ainsi que toutes les activités de recherche et un terme est donné à la parution des Cahiers de l'animation.

Cela a provoqué de nombreuses réactions. Des parlementaires, y compris de la majorité ont interpellé le secrétaire d'État, Christian BERGELIN, comme René HABY, ancien ministre de l'Éducation nationale. Le nouvel établissement est constitué comme « *établissement public national à caractère administratif placé sous la tutelle du ministre chargé de la Jeunesse et des Sports. Sa vocation s'étend à l'ensemble des problèmes relatifs à la jeunesse et la vie associative* ». Selon l'article 2 de ce décret, l'INJ « *a pour mission de contribuer à la réalisation de programmes d'action en faveur de la jeunesse et de la vie associative. Il est notamment chargé d'organiser et d'accueillir des stages et sessions de formation, d'organiser des rencontres nationales avec les administrations ou organismes compétents, notamment en matière de recherche, de gérer un centre de ressources documentaires et d'en assurer l'exploitation* ».

Pour Christian BERGELIN, il s'agit de développer « *l'insertion sociale et professionnelle de ces jeunes, leur mobilité internationale, tout spécialement en Europe et dans l'espace francophone, l'appropriation par les jeunes des techniques modernes et le développement des responsabilités des jeunes* ».

Dans les faits le nouvel *Institut national de la jeunesse* abandonne le travail de réflexion et de publication sur l'éducation populaire. Les postes de chercheurs et la grande majorité des postes de formateurs sont supprimés ou modifiés. À partir de 1989 l'établissement intègre l'Agence nationale française en charge de la gestion des programmes européens pour la jeunesse, qu'elle conservera jusqu'en 2016.

## 1990 - 2015

### L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP)

La victoire de la gauche, en mai 1988, avec la réélection de François MITTERRAND aux présidentielles (Gouvernement de Michel) entraîne de nouveaux bouleversements, précisés deux ans plus tard par le [décret n° 90-544 du 2 juillet 1990](#).

L'établissement connaît une nouvelle mutation en devenant Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP). Cette transformation est opérée à l'initiative de Michel ROCARD, alors Premier ministre, Roger BAMBUCK étant secrétaire d'État en charge de la Jeunesse et des Sports auprès du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, Lionel JOSPIN.

Il n'est pas sans intérêt de s'arrêter aux explications données par Roger BAMBUCK quant à la réintroduction de la référence à l'éducation populaire. Il justifie cette décision par le fait que, selon lui, « *si l'éducation populaire a pu parfois revêtir aux yeux de certains une image quelque peu datée, si le terme lui-même a pu être contesté, voire promis à l'oubli, ou pire, menacé d'asphyxie, c'est peut-être bien en raison d'une relative difficulté à transmettre son message dans un vocabulaire qui sache parler aux jeunes générations* ».

Il explique que l'éducation populaire, « *notion en apparence désuète* », a pour mission de « *mettre en place la nouvelle école du citoyen, faire les apprentissages successifs de tous les temps de la vie sociale*<sup>5</sup> ». Le projet est ambitieux : il dote l'établissement d'un conseil d'orientation, d'un comité « Jeunesse pour l'Europe » et confirme les missions de l'observatoire du livre et de la presse scientifique, technique et industriel pour la jeunesse<sup>6</sup>.

Le comité d'orientation « *associe aux activités de l'établissement des représentants des administrations, des associations et des organismes concernés par les problèmes de la jeunesse* ». Le comité Jeunesse pour l'Europe est « *consulté sur la définition, la mise en œuvre, les modalités d'exécution et d'évaluation des programmes conduits par l'institut dans le but de favoriser la mobilité des jeunes en Europe* ». L'observatoire a pour vocation « *de recenser et d'évaluer les productions spécialisées et de promouvoir celles qui sont les mieux adaptées aux besoins* ».

Le projet d'établissement, élaboré au début de l'année 1991, définit sept grands objectifs généraux, dont un dédié à l'éducation populaire<sup>7</sup>. L'INJEP doit être « *un vecteur privilégié pour l'éducation populaire* » sur la base des considérants suivants : « *La société moderne tend à marginaliser un nombre croissant de nos citoyens. L'Institut doit contribuer à élargir l'accès aux responsabilités à travers la vie associative, en utilisant les méthodes de l'éducation populaire. Il doit contribuer au développement des actions conduites par des associations d'éducation populaire, être attentif aux projets des grandes fédérations, mais aussi être à l'écoute et favoriser les initiatives des nouvelles associations qui regroupent les jeunes des quartiers, les chômeurs, les sans-logis, les exclus. Cette préoccupation devra être constante dans les différents secteurs de l'Institut*<sup>8</sup>.

À l'automne 2008, un nouveau *round* de débats et de mobilisations s'engage autour de l'avenir de l'INJEP, dans le cadre, cette fois, de la mise en œuvre de la révision générale des politiques publiques (RGPP), lancée par le Gouvernement de François FILLON en juillet 2007.

La décision est prise de fermer le site de Marly-le-Roi, ce qui deviendra effectif dans le courant de l'année 2010. L'Institut est relocalisé dans les bâtiments qui abritent la direction de la jeunesse et de la vie associative (DJVA), 95, avenue de France, dans le XIII<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

L'établissement conserve son statut d'établissement public à caractère administratif (EPA), toujours sous tutelle du département chargé de la Jeunesse (Martin HIRSH et Marc-Philippe DAUBRESSE s'y succèdent pendant cette période, puis Luc CHATEL et Jeannette BOUGRAB).

Les activités de formation, l'un des axes majeurs de l'Institut, telles qu'elles avaient été conçues depuis la Libération, sont abandonnées. L'INJEP a désormais trois grandes missions : observer et analyser les pratiques et les attentes des jeunes et évaluer les politiques et les actions qui leur sont destinées ; réaliser et diffuser des études et des analyses conduites dans ces domaines aussi bien sur support papier, numérique ou dans le cadre de conférences, séminaires, colloques ou rencontres ; exercer une veille documentaire et constituer un centre de ressources pour les acteurs de la jeunesse et de l'éducation populaire.

En complémentarité avec ces missions, l'INJEP peut proposer des activités de formation, d'études et de conseil ou participer à l'organisation de manifestations en faveur de la jeunesse. L'établissement continue également de gérer, comme il l'a fait depuis la fin des années 1980, l'agence française en charge des programmes jeunesse pour l'Union européenne. L'INJEP a ainsi vocation à fonctionner comme un centre d'expertise et un laboratoire d'idées au service des politiques de la jeunesse. Dans les nouveaux textes d'orientation, il n'est fait aucune mention de l'éducation populaire, la référence est cependant maintenue dans sa dénomination. Le nouvel institut est opérationnel depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2009.

2016 - ...

### **L'INJEP, service à compétence nationale**

En 2016 l'INJEP perd son statut d'établissement à caractère administratif pour devenir un service à compétence nationale (SCN), rattaché au directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA), nouvelles dispositions fixées par le [décret n° 2015-1771 du 24 décembre 2015](#) (encore une veille de Noël !).

L'établissement s'inscrit dans une nouvelle catégorie de service administratif créée par le [décret n° 97-464 du 9 mai 1997](#) (modifié ultérieurement), les services à compétence nationale, à mi-chemin entre l'administration centrale et l'administration déconcentrée.

Le nouvel établissement se voit confier l'élaboration d'analyses à travers la conduite de recherches, d'études et d'évaluations, et la production des données statistiques en lien avec le service statistique public, dans les domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative ainsi que du sport. Il étudie également les évolutions du système d'acteurs de l'éducation populaire et de leurs démarches ; il réalise ou contribue à la réalisation, à la demande du Premier ministre, de travaux d'études ou d'évaluation liés à la politique interministérielle de jeunesse ; il réalise, à la demande du ministre chargé de la Jeunesse, seul ou en partenariat, des activités spécifiques d'observation ou d'expertise d'actions publiques en faveur des jeunes.

Il constitue également un pôle de ressources et d'expertise pour les acteurs de jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, pour les assemblées parlementaires et les instances de représentation de la société civile. Sa mission est de rassembler, synthétiser, diffuser et valoriser les connaissances sur les jeunes, sur les démarches d'éducation populaire et sur la vie associative ainsi que sur les politiques publiques à travers des produits documentaires, des publications et des événements.

Désormais l'INJEP n'a plus de mission de formation et n'abrite plus l'agence en charge des programmes européens jeunesse mais intègre en revanche, dans un souci de cohérence, le fonds d'expérimentation pour la jeunesse, géré depuis sa création en 2009 directement par la DJEPVA. Ce fonds a pour objet de financer et d'évaluer des programmes expérimentaux destinés à développer la mobilisation des jeunes au service de causes d'intérêt général et d'améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.



Désormais l'INJEP n'a plus de mission de formation et n'abrite plus l'agence en charge des programmes européens jeunesse mais intègre en revanche, dans un souci de cohérence, le fonds d'expérimentation pour la jeunesse, géré depuis sa création en 2009 directement par la DJEPVA. Ce fonds a pour objet de financer et d'évaluer des programmes expérimentaux destinés à développer la mobilisation des jeunes au service de causes d'intérêt général et d'améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.



Fiche réalisée par **Jean-Claude RICHEZ**

Historien, spécialiste de l'éducation populaire et des politiques de la jeunesse

Ancien coordonnateur de la mission observation et évaluation de l'INJEP

#### Notes :

- <sup>1</sup> Geneviève POUJOL, « La généalogie du débat socioculturel-culturel », in *Les Cahiers de l'animation*, n° 30, 1980
- <sup>2</sup> « L'équipement national d'éducation populaire » dans *Equipements des collectivités*, n°13, août septembre 1962
- <sup>3</sup> Laurent BESSE, *Les MJC de l'été des blousons noirs à l'été des Minguettes, 1959-1981*, Presses de l'université de Rennes, 2008, p. 54 et, pour la formation des directeurs permanents, p. 163-172.
- <sup>4</sup> Note sur l'évolution de l'Institut national d'éducation populaire de 1946 à 1975, sd., p.19, Archives de l'INJEP.
- <sup>5</sup> Conférence de presse de Roger Bambuck citée par Jean Marie Mignon, *Une histoire de l'éducation populaire*, Paris, La Découverte, 2007, p. 175.
- <sup>6</sup> Cet observatoire a par la suite été dénommé « Rayon vert »
- <sup>7</sup> « Le secrétaire d'État à Michel Malherbe, directeur de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire », le 17 décembre 1990, Archives de l'INJEP.
- <sup>8</sup> « Le projet de l'établissement », réunion banalisée du 8/01/2001, Archives de l'INJEP.

#### Pour aller plus loin :

Jean-Claude RICHEZ, « L'INJEP et l'éducation populaire dans toutes leurs histoires », *Vie sociale*, n°5, 2009, pp. 19-45.

#### Références complémentaires :

Site internet de l'[INJEP](#)

## Brève histoire du site de l'INJEP à Marly-le-Roi

Le site où ont été implantés successivement l'INEP, l'INJ puis l'INJEP constitue un vaste domaine, recensé dès le milieu du XVIIIe siècle, appartenant aux familles MILON et TRONCON. Le château aurait été construit au début du XIXe siècle.

La famille DUVEYRIER s'y installe à partir de 1840. Le propriétaire, Anne-Honoré-Joseph DUVEYRIER (1787-1865), avocat d'origine, se consacra à l'écriture à partir de 1814 et produisit plus de 340 œuvres, dans différents genres (dramas, comédies, opéras, etc.). Il prit le pseudonyme de Mélesville, du nom d'une propriété familiale en Beauce. De là provient le nom de la villa.



Deux autres propriétaires lui succédèrent en 1893 et 1896. En 1898, elle fut vendue à Willy BLUMENTHAL (1845-1936), industriel allemand d'origine juive, installé en France avant la guerre de 1870. Il changea le nom de la propriété et l'appela Val Flory, à partir de la traduction en français de son patronyme. Il fut notamment conseiller municipal, offrit à la ville un terrain pour la construction d'une école. Il se manifesta également par plusieurs actions philanthropiques (création d'habitations à bon marché) et de mécénat.

À sa mort, en 1936, le Val Flory fut mis en vente, mais ne trouva pas d'acquéreur. La loi du 3 octobre 1940 permit au régime de Vichy de saisir comme « bien juif » le domaine (qui couvrait environ 9 hectares). Puis, par un acte d'acquisition du 24 décembre 1946, le Gouvernement acheta régulièrement le domaine à la famille BLUMENTHAL.

Le développement des activités de l'Institut amena en 1974 le ministère chargé de la Jeunesse à acquérir une propriété voisine, rue Paul Leplat, et à y construire de nouveaux bâtiments. En 2010, l'INJEP quitte son implantation au Val Flory et rejoint l'administration centrale.

C'est alors que l'académie de Versailles y installe un internat d'excellence, structures créées en 2008 avec pour mission l'accueil des « *élèves issus des établissements des zones d'éducation prioritaire et des quartiers de la politique de la ville, qui ne disposent pas des conditions matérielles favorables leur permettant d'exprimer tout leur potentiel.* »

La première rentrée a lieu en septembre 2010. Le site accueille aussi depuis la rentrée 2013-2014 les cours des élèves de 3ème du collège Louis Lumière de Marly. Le Centre régional de documentation pédagogique (CRDP) de l'académie de Versailles s'installe dans le château, ainsi que la maison de l'éducation du département des Yvelines (MDE78).

Pour plus de détails :

<http://www.internat-reussite-marly.ac-versailles.fr/spip.php?article5>

Mise en page : Michel CHAUCHEAU

CHMJS